

CLOTURE DE LIQUIDATION

Documents pour la société

- 1 ex. du procès-verbal de la décision de clôture enregistré (*) en cas de partage ou de boni de liquidation
(*) Enregistrement auprès du Service des Impôts des Entreprises

(*) l'enregistrement n'est pas obligatoire pour les liquidations effectuées par une SARL à associé unique personne physique.
- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 1 ex. certifié conforme par le liquidateur des comptes de liquidation
- Dépôt du dossier par un **mandataire** : joindre le [pouvoir](#)

Formulaire :

[Formulaire M4](#) téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier
(*sauf en cas de prestation Rendez-vous*)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'ordre du **Tribunal de Commerce**) : **14.35 €**

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne
(*prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts*)

Contact : sur rendez vous

CCIT DE LA MARNE
CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr